



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie éolienne

Question écrite n° 36549

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'environnement, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur la réglementation préalable à l'installation de parcs éoliens qui sont de plus en plus nombreux. Si les Français sont favorables à l'installation d'éoliennes, pour autant leur multiplication n'est pas sans incidence sur la préservation des paysages. Le Gouvernement est-il favorable à rendre publique, avant chaque nouvelle implantation d'éoliennes, une étude préalable et une étude d'impact sur les paysages ? Il lui demande également si le Gouvernement peut indiquer s'il est favorable à l'obligation de consulter la population et les conseils municipaux des communes concernées.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36549

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 décembre 2008, page 10331

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)